

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD60

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux références :

« aux articles L. 6422-2 à L. 6422-4 du présent code »

les mots :

« à la section 2 du chapitre II du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.